

REGLEMENS

CONCERNANT

LES APPRENTIFS

ET

SERVITEURS

ENGAGE'S PAR

CONTRAT OU CONVENTION.

*Approuvés et confirmés par les Juges de la Cour
du Banc du Roi de Montréal, dans
le Terme de Septembre, 1810.*

PUBLIE' PAR AUTORITE'.

MONTREAL :

IMPRIME' PAR JAMES BROWN, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE.

1810.